

Erasmus+ Les fondamentaux pour les établissements scolaires

#2 Qu'offre le programme ?

Cette fiche d'information couvre les trois principales opportunités Erasmus+ pour les établissements scolaires :

- Mobilité du personnel
- Partenariats stratégiques
- eTwinning

Un guide pratique pour les chefs d'établissements scolaires

Qu'offre le programme ?

Mobilité du personnel (Action-clé 1)

Une visite à l'étranger pour tirer des apprentissages d'un autre établissement scolaire ou d'une autre organisation éducative peut offrir à votre personnel des possibilités de carrière pour développer leur propre apprentissage et enseignement.

Les établissements scolaires peuvent envoyer des professionnels de la maternelle au lycée, lycée professionnel y compris, pour qu'ils participent à des activités de Mobilité du personnel (Action-clé 1) Erasmus+. Ils pourront ainsi renforcer leurs connaissances et leurs compétences ou améliorer leurs compétences linguistiques.

Les activités de Mobilité sont l'occasion d'échanger des savoirs et des méthodes de travail et d'apporter une vision plus large sur l'éducation.

Comment mon établissement peut-il bénéficier de la Mobilité du personnel ?

Les établissements peuvent bénéficier des activités de Mobilité du personnel suivantes :

- Il est possible de réaliser des **missions d'enseignement**, qui permettent aux enseignants ou autre personnel de l'établissement scolaire d'enseigner dans un établissement scolaire partenaire situé dans un autre pays. Il s'agit d'un excellent moyen d'acquérir des connaissances sur d'autres systèmes éducatifs européens et de développer ses savoirs et ses compétences professionnelles.
- La Mobilité du personnel soutient également la **formation**, comme des cours structurés, des sessions de formation, des stages d'observation dans un établissement scolaire partenaire ou dans tout autre organisation pertinente. Tout le personnel de l'établissement peut en bénéficier et pas seulement les enseignants.

Toutes les activités durent entre deux jours et deux mois et sont financées dans le cadre d'un projet de Mobilité du personnel qui s'étend sur un ou deux ans. Ceci signifie que plusieurs membres du personnel peuvent participer à la Mobilité au cours de la période de financement.

Comment la Mobilité du personnel est-elle organisée ?

Il existe deux manières de participer à un projet de Mobilité du personnel :

- En tant qu'**organisation candidate/d'envoi**, chargée de déposer les candidatures pour les projets, d'envoyer les rapports de résultats et de sélectionner le personnel à envoyer à l'étranger.
- En tant qu'**organisation d'accueil**, chargée d'accueillir des enseignants, de futurs enseignants en formation ou d'autres professionnels de l'enseignement scolaire. Ceci peut impliquer d'apporter une offre d'activités à vos visiteurs ou de bénéficier des activités d'enseignement qu'ils peuvent mettre en place dans votre établissement.

Les rôles des organisations d'accueil dépendront de l'activité. Par exemple, elles peuvent fournir un cours structuré ou une formation, ou encore organiser des stages d'observation ou des missions d'enseignement pour le personnel en visite. L'organisation d'accueil n'est pas financée directement par le programme Erasmus+.

Comment mon établissement peut-il participer à la Mobilité du personnel ?

Des informations supplémentaires, y compris sur le dépôt de candidatures, sont disponibles sur le site Internet de votre agence nationale :

<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/national-agencies>

Que pensent les professionnels de l'enseignement scolaire de la Mobilité du personnel ?

« Grâce à la formation réalisée, j'ai commencé à utiliser de nouvelles méthodes d'enseignement dans la classe. Je me suis sentie prête à organiser mes propres cours informels de langue anglaise et j'ai amélioré mes compétences de gestion de la classe. La formation m'a donné - et à travers moi, a donné à l'ensemble du personnel de l'établissement et aux collègues des établissements voisins - une grande variété d'approches et de méthodes d'enseignement parmi lesquelles choisir, ainsi qu'un ensemble de ressources toutes prêtes pour enseigner au quotidien. Ceci a amélioré le professionnalisme et la confiance en soi des enseignants. »

Tamara Pavlova, enseignante, Lettonie

« L'expérience que j'ai vécue a eu des répercussions sur ma vie personnelle, universitaire et professionnelle. J'ai eu l'occasion d'améliorer mon français et d'en apprendre davantage sur la culture française tout en travaillant dans un environnement convivial avec une équipe extraordinaire... Je suis convaincue que sans cette expérience, je n'aurais pas eu la réussite universitaire, personnelle et professionnelle que j'ai eue. »

Jessica Gough, assistante de langue anglaise, Irlande

Partenariats stratégiques (Action-clé 2)

Votre établissement peut coordonner ou se joindre à un Partenariat stratégique (Action-clé 2) regroupant des organisations provenant de l'Europe entière. Les Partenariats stratégiques sont des projets collaboratifs avec des objectifs spécifiques, qui visent à améliorer les niveaux d'enseignement et d'apprentissage.

Un vaste éventail d'activités collaboratives est possible. Vous pouvez organiser des ateliers et d'autres activités de partage de savoirs, développer et mettre en œuvre des méthodes de travail, des outils ou des ressources, ou réaliser un projet conjoint de recherche sur une problématique commune concernant vos apprenants.



Suggestion

La plupart des agences nationales proposent des sessions d'information pour aider les organisations à faire leur demande de financement.

Renseignez-vous pour savoir quand aura lieu la prochaine session dans votre pays.

Quels types de Partenariats stratégiques pouvons-nous mettre en place ?

Vous pouvez mettre en place des **Partenariats stratégiques entre des établissements scolaires et d'autres organisations**, notamment des entreprises, des autorités locales/régionales ou des services locaux, etc. Les partenaires que vous choisissez dépendent de ce que vous souhaitez faire. Par exemple, vous pouvez partager des pratiques/échanger des expériences avec d'autres établissements. Vous pouvez également développer l'esprit d'initiative et d'entreprise des élèves grâce à une coopération avec une entreprise. Vous pouvez aussi concevoir de nouvelles méthodes d'enseignement en coopération avec une université.

Certains Partenariats stratégiques sont **des projets réservés uniquement aux établissements scolaires**. C'est la solution idéale si vous souhaitez partager une méthode pédagogique innovante ou développer des pratiques d'enseignement, par exemple si vous voulez rendre les élèves des établissements partenaires acteurs de leur apprentissage. Veuillez noter qu'il existe un formulaire de candidature spécifique pour ce type de Partenariats stratégiques.

Les Partenariats stratégiques peuvent aussi inclure des activités de mobilité pour les apprenants et le personnel, sous réserve qu'elles contribuent clairement aux objectifs de votre projet. Par exemple, les apprenants ou le personnel peuvent assister à des événements d'apprentissage conjoints organisés pendant le projet, le personnel scolaire peut effectuer des missions d'enseignement dans un établissement partenaire et les élèves plus âgés peuvent étudier pendant une certaine période de temps dans un établissement partenaire.

Comment les Partenariats stratégiques sont-ils organisés ?

Votre établissement peut être coordinateur (candidat) ou partenaire.

La plupart des partenariats exigent **un minimum de trois organisations (candidat compris) provenant de trois pays du programme**.

Certains types de Partenariats stratégiques ont des exigences différentes :

- **Les Partenariats stratégiques entre régions** doivent être composés d'au moins deux autorités locales ou régionales situées dans au moins deux pays du programme. De plus, ils doivent inclure au moins un établissement scolaire et une autre organisation locale dans chacun des pays participant (il peut s'agir de n'importe quel type d'organisation : entreprise, musée, club sportif, etc.).
- **Les projets réservés uniquement aux établissements scolaires** exigent un minimum de **deux établissements scolaires de deux pays du programme**.

Comment mon établissement peut-il participer ?

De l'aide et des conseils, ainsi que des informations sur les événements et la manière de déposer une demande de financement sont disponibles sur le site Internet de votre agence nationale :

<http://ec.europa.eu/programmes/erasmus-plus/tools/national-agencies>

Que disent les établissements scolaires de leur coopération dans le cadre des partenariats ?

« Nos derniers projets ont obtenu d'excellents résultats... Cela a provoqué un véritable effet boule de neige et, à l'heure actuelle, des personnes et des institutions nous contactent régulièrement pour collaborer ou nous encourager. »

Christa Brokate-Golinski, chef d'établissement, Allemagne

1.2.3 eTwinning

En rejoignant la plate-forme en ligne eTwinning, votre établissement fera partie d'un réseau de plus de 250 000 membres du personnel scolaire situés dans toute l'Europe.



Suggestion

Le livre de recettes eTwinning est un guide complet d'utilisation de la plate-forme qui permet de tirer le meilleur parti possible de ses nombreuses fonctions.

Vous le trouverez sur le site internet eTwinning à l'adresse : <http://www.etwinning.net/>

Quels sont les avantages d'eTwinning pour mon établissement ?

Grâce à eTwinning, votre personnel enseignant et non enseignant (direction, conseillers, bibliothécaires, etc.) peut être relié à d'autres établissements pour faire participer les élèves et le personnel à des activités en ligne. La plate-forme est également un excellent moyen de communication et de partage d'idées avec d'autres établissements. Elle est souvent utilisée en parallèle avec d'autres projets Erasmus+ pour rester en contact avec les partenaires.

Comment les activités eTwinning sont-elles organisées ?

Aucune demande formelle n'est nécessaire pour commencer à utiliser eTwinning ; il suffit d'enregistrer votre établissement sur la plate-forme. Quatre principaux types d'activités sont proposées aux établissements scolaires :

- Votre personnel peut créer ou se joindre à des **salles des professeurs**. Dans ces salles, les enseignants peuvent partager leurs opinions, leurs expériences et leurs méthodes sur un thème général ou un point d'intérêt spécifique.
- Pour une collaboration à plus long terme, les membres peuvent créer ou se joindre à des **groupes eTwinning**. Ces espaces privés permettent aux membres de travailler ensemble de manière plus structurée - par exemple, pour discuter de méthodologies d'enseignement et d'apprentissage et trouver un appui permettant d'approfondir leur développement personnel et professionnel.
- eTwinning permet même aux membres d'organiser ou de participer à des **sessions d'apprentissage**, qui sont de brefs cours intensifs en ligne. Les sessions sont animées par un expert et incluent des séances de travail actif et des débats entre enseignants de différents pays européens. Elles permettent aux enseignants de découvrir un thème et offrent des modules d'apprentissage approfondi pour partager des idées et apporter un soutien au développement de leurs compétences. Chaque session couvre 4 à 5 jours de travail actif et de débat, suivis de 4 à 5 jours de réflexion et de travail personnel. Le matériel est en ligne et les participants peuvent y accéder à leur convenance.

- Avec les **projets eTwinning**, les élèves et le personnel collaborent en ligne au niveau international. Les enseignants découvrent de nouvelles méthodes de travail grâce à leurs collègues, tandis que les élèves échangent avec d'autres élèves de cultures, de traditions et de milieux différents. Il est très facile de participer à des projets, car eTwinning offre des kits de projets « tout prêts » (une « recette » complète de projet à suivre) et de courtes activités (qui peuvent être incorporées dans votre projet ou dans le travail quotidien de la classe).

Comment mon établissement peut-il s'inscrire à eTwinning ?

Il vous suffit d'enregistrer votre établissement sur le site www.etwinning.net pour explorer les possibilités.

Que disent les établissements scolaires à propos d'eTwinning ?

« ... J'ai participé à 15 projets avec différents pays tels que l'Écosse, la Pologne, la Norvège, la Slovaquie et la France. Chacun des projets a toujours été parfaitement intégré dans le programme national minimum et dans le programme de l'année scolaire. Aucun n'est sorti du cadre des programmes, mais s'est seulement déroulé de façon plus stimulante, ce que les enfants ont réellement apprécié et ce qui signifie qu'ils se souviendront probablement mieux de ce qu'ils ont appris. »

Maria Antoinette Magro, enseignante, Malte

« J'ai été surprise d'apprendre que... des milliers d'enseignants de toute l'Europe s'étaient inscrits et avaient lancé toutes sortes de projets intéressants. J'ai posté quelques-unes de mes idées sur le portail eTwinning et j'ai très vite commencé à communiquer avec d'autres enseignants. »




Helgi Hólm, enseignant, Islande

Le navigateur d'opportunités Erasmus+

Le tableau 1 présente quelques-uns des objectifs caractéristiques des projets européens et met en avant des illustrations de l'appui d'Erasmus+ pour l'atteinte de ces objectifs.

Que voulez-vous faire ?

Vous verrez que les opportunités sont en fait assez fluides. Par exemple, alors que la Mobilité du personnel (Action-clé 1) est une opportunité de financement à part entière, de nombreux Partenariats stratégiques (Action-clé 2) incluent une composante de mobilité. De plus, eTwinning offre des avantages en tant qu'activité autonome, mais peut également renforcer toutes les opportunités d'Erasmus+.

Les voies Erasmus+	Action-clé 1 :  Mobilité du personnel	Action-clé 2 :   Partenariats stratégiques eTwinning	
Travailler avec d'autres établissements scolaires	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel scolaire peut organiser ou participer à des activités de formation dans d'autres établissements scolaires. Les membres du personnel peuvent partager ou transférer des pratiques entre établissements en effectuant des missions d'enseignement dans d'autres établissements. L'établissement scolaire peut établir des relations à long terme avec des partenaires de mobilité pouvant mener au lancement d'autres projets européens. 	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements scolaires peuvent partager des politiques innovatrices, des pratiques d'enseignement, du matériel d'apprentissage ainsi que des outils ou des technologies avec d'autres établissements. 	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements scolaires peuvent animer ou se joindre à des projets, des salles des professeurs, des groupes et des sessions d'apprentissage en ligne. L'établissement scolaire qui souhaite participer n'a aucune candidature formelle à présenter.
Travailler avec différents types d'organisations	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel scolaire peut participer à des activités de formation dans toute organisation pertinente (par exemple, ONG, centres de formation, universités, organismes d'orientation professionnelle, services de conseil, etc.) Suite aux activités de Mobilité du personnel, les établissements scolaires peuvent entreprendre une collaboration à plus grande échelle (voir Partenariats stratégiques). 	<ul style="list-style-type: none"> Les Partenariats stratégiques peuvent inclure toute organisation publique, privée ou à but non lucratif, notamment des organismes locaux et régionaux (avec la participation, par exemple, d'entreprises ou de services pour l'emploi afin d'améliorer l'orientation professionnelle). 	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements scolaires peuvent trouver d'autres établissements ayant des liens étroits avec différents types d'organisations (entreprises, autorités locales, enseignement supérieur/formation professionnelle continue, etc.) lorsqu'ils recherchent des partenaires pour des actions de Mobilité du personnel ou de Partenariats stratégiques.
Offrir des opportunités au personnel et aux élèves dans d'autres pays	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel scolaire enseignant et non enseignant peut bénéficier d'un développement professionnel à l'étranger. Les élèves peuvent bénéficier de nouvelles pratiques d'enseignement améliorées, dispensées par le personnel visiteur ou le personnel qui revient de visite. 	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel ou les élèves peuvent participer à des activités d'apprentissage/d'enseignement/de formation dans une organisation partenaire. 	<ul style="list-style-type: none"> Le personnel scolaire et les élèves peuvent se connecter avec toute l'Europe grâce à la mobilité virtuelle. Les élèves et le personnel peuvent participer et contribuer au développement de projets eTwinning. Les salles des professeurs, les groupes et les sessions d'apprentissage soutiennent la collaboration professionnelle et le réseautage du personnel scolaire.
Développer et renforcer la coopération grâce à eTwinning	<ul style="list-style-type: none"> Les établissements scolaires peuvent trouver des partenaires pour les activités de mobilité. Les professionnels de l'éducation et les élèves peuvent communiquer avant, pendant et après une activité de mobilité à l'aide d'eTwinning. Les établissements scolaires peuvent accroître la mobilité du personnel grâce à des activités eTwinning conjointes. Le personnel peut compléter ses activités de formation par une composante en ligne. 	<ul style="list-style-type: none"> eTwinning est un lieu idéal où trouver des établissements scolaires partenaires afin de réaliser des activités de Partenariat stratégique. Les établissements scolaires peuvent publier et dispenser des modules de formation, des programmes et autres matériels élaborés par le partenariat. Les partenaires peuvent communiquer et mettre en oeuvre les activités de collaboration en ligne avant, pendant ou après un Partenariat stratégique par le biais d'eTwinning. 	<ul style="list-style-type: none"> Suite à eTwinning, les établissements scolaires peuvent entreprendre des initiatives financées par Erasmus+. Les partenaires peuvent établir et développer des relations durables au moyen d'eTwinning. Les établissements scolaires peuvent accéder à un vaste choix d'outils complémentaires à tous les projets Erasmus+.